

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire Samedi 17 juin 2017, 14h00 Espace Avenir

A l'ordre du jour :

- Augmentation du nombre de membres du conseil d'administration
- Modification de deux articles des statuts

Présents : 23 présents ou représentés

Aucun quorum n'étant nécessaire, suite à la convocation d'une première Assemblée Générale extraordinaire le 1 juin, l'assemblée peut siéger valablement.

Point 1 :

L'article 13 des statuts est modifié comme suit :

Le membre de phrase « de 6 à 9 membres élus » su deuxième alinéa est remplacé par : « de 6 à 12 membres élus »

Le membre de phrase « de 6 à 9 membres également élus » du troisième alinéa est remplacé par : « de 6 à 12 membres également élus »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 2 :

Il est ajouté à l'article 16 des statuts l'alinéa suivant à la fin de la liste des prérogatives du conseil d'administration :

« A la majorité de ses membres, le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ces prérogatives au bureau de l'association. Cette délégation peut être revue par un vote à la majorité des membres du conseil d'administration. »

Il est ajouté à l'article 17 des statuts l'alinéa suivant à la fin de la liste des prérogatives du bureau :

« A la majorité de ses membres, le bureau peut déléguer tout ou partie de ces prérogatives au président de l'association. Cette délégation peut être revue par un vote à la majorité des membres du bureau. »

La modification de ces deux articles est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale extraordinaire est déclarée close à 14h30